

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 094-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.313

Déposée le: 16.03.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 3

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 19.03.2015

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –



Rétribution des prestations d'intérêt général: mise en oeuvre de la motion Zumstein 246-2011

La motion Zumstein 246-2011, que le Grand Conseil a adoptée par 141 voix contre 0, demande une information annuelle sur la rétribution des prestations d'intérêt général.

Le Conseil-exécutif est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :

1. A quelle date le Conseil-exécutif prévoit-il d'établir et de publier cette récapitulation de l'ensemble des prestations d'intérêt général fournies dans les années 2012, 2013 et 2014 ?
2. Les paiements répartis dans le système de sauvetage seront-ils également inclus dans cette récapitulation et dans la négative, comment se fera la transparence au sujet de ces prestations ?
3. Le Conseil-exécutif est-il prêt à rendre visibles et à publier par canton les chiffres de la rubrique Contributions des cantons, qui figure dans la publication « Hôpitaux du canton de Berne: recueil des indicateurs » ?

Motivation de l'urgence

Vu le débat difficile qui est en cours sur la réduction des prestations qui composent les soins médicaux de base dans les régions de montagne, notamment dans le Simmental-Pays de

Gessenay, ces chiffres doivent être publiés en toute transparence. Le canton de Berne dépense chaque année largement plus de 100 millions de francs. Le Grand Conseil et la population ont le droit à une telle transparence.